

Conditions générales Promusport

Inscription :

L'inscription se fait uniquement par écrit, par mail, ou en ligne via notre site. Une confirmation écrite vous parviendra dans les 8 jours ouvrables qui suivent la réception de la demande d'inscription. Le montant à payer est à verser dans les 8 jours de la réception du bulletin de versement.

L'inscription n'est valable qu'après le versement du montant total du stage. Nous nous réservons le droit de refuser une inscription, en cas de litige financier, de problème de comportement récurrent...

Nous limitons le nombre de participants en fonction de l'activité proposée afin que celle-ci se déroule dans les meilleures conditions possibles.

Assurance :

Promusport est couvert en responsabilité civile. L'assurance prend en charge une partie des éventuels dommages corporels consécutifs à un accident survenu pendant l'activité.

Perte et vol :

Promusport décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration d'objets personnels.

Désistement :

Tout désistement est à notifier par écrit au service Promusport, au plus tard 10 jours avant l'activité. Si le désistement a lieu moins de 10 jours avant l'activité ou en cas d'absence à l'activité sans notification préalable, la totalité du coût de l'activité reste due, sauf cas de force majeure (maladie, accident...) à notifier par écrit et accompagné d'un certificat. Dans ce cas, une somme forfaitaire de 10 euros sera retenue.

Annulation :

Promusport se réserve le droit d'annuler l'activité si un remplissage minimum du nombre de places n'est pas atteint ou en cas de force majeure.

Programme :

Promusport s'engage à respecter le descriptif et le contenu des activités proposées dans ses publications sauf cas de force majeure (conditions climatiques, locaux inaccessibles...)

Conditions particulières

Stages :

L'enfant doit avoir 3 ans accomplis au 1^{er} jour du stage. Sauf dans le cas du stage d'Anderlues où l'enfant doit avoir 5 ans accomplis.

Le paiement s'effectue pour une semaine entière.

La fiche santé complétée doit nous être retournée avant le début du stage.

Si un médicament doit être administré il doit être confié au moniteur, accompagné d'une autorisation parentale. Le nom de l'enfant et la posologie doivent être notés lisiblement sur la boîte.

Promusport se réserve le droit de changer de groupe ou d'activités un enfant qui ne serait pas dans la bonne catégorie d'âge ou qui ne parviendrait pas à "suivre" son groupe.

L'annulation éventuelle d'un stage vous sera annoncée au plus tard 8 jours avant l'activité.

Vous pouvez obtenir une attestation de présence sur demande dès le mois d'avril pour les stages de Carnaval et Pâques et dès le mois de septembre pour les stages d'été.

Une réduction de 10% est accordée à partir du 2ème enfant d'une **même fratrie**.
(cet avantage est valable pour les stages de l'été 2017)

JCPMF :

Les participants doivent avoir 12 ans accomplis pour pouvoir s'inscrire et participer à une session.

En cas de doute, un avis médical est conseillé avant d'entreprendre la course à pied.

Toute session entamée est due.

Vous pouvez obtenir une attestation de présence sur simple demande. Celle-ci vous sera délivrée après la fin des sessions.